

Article écrit par Christian SCHOLLY le 1 octobre 2019

Permis de conduire... virtuel ?

Tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association



© Christian Kempf

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, dans ces colonnes, la volonté des pouvoirs publics de faciliter l'accès au permis de conduire et d'en réduire le coût. L'intention est parfaitement louable puisque le permis de conduire, qui équivaut à un permis de travailler pour une grande partie de la population, coûte de l'ordre de 1 800 euros en moyenne, pour un délai d'attente à l'examen qui dépasse encore les 60 jours, bien loin de l'objectif de 45 jours initié par la réforme lancée en 2014.

Toujours dans l'optique de réduire les délais et les prix de cet examen, le gouvernement a pris, cet été, la décision d'autoriser un recours plus fréquent à une utilisation du simulateur de conduite au cours de la formation.

Sur les 20 heures de conduite (au minimum) que doit obligatoirement effectuer un candidat pour passer l'épreuve pratique du permis de conduire, les apprentis conducteurs peuvent désormais conduire 10 heures en simulateur... contre 5 heures auparavant. Dans le cadre d'une formation sur une voiture à boîte automatique, ce quota d'heures sur simulateur peut aller jusqu'à 7 heures. Ne nécessitant pas la présence d'un moniteur, cette pratique devrait, en toute logique, faire diminuer le coût du permis de conduire de l'ordre de 120 à 140 €.

Pour autant, cet apprentissage "virtuel" ne doit pas contribuer à une déperdition qualitative de l'apprentissage. Un apprenti conducteur doit pouvoir être confronté à des conditions réelles de circulation, qu'elles soient très simples ou complexes (conduite par temps de forte pluie ou de neige, de brouillard, conduite en montagne, situations de trafic très dense...) afin d'augmenter sa maîtrise de telles situations, dans lesquelles il pourra se retrouver seul, quelques jours ou semaines après l'obtention du précieux permis.

C'est pourquoi il reste indispensable de promouvoir fortement les formations post-permis pour les jeunes conducteurs afin qu'ils puissent apprendre à éviter de se mettre dans des situations potentiellement accidentogènes.

C'est pourquoi il sera nécessaire de considérer l'examen du permis de conduire simplement comme

une première étape d'un continuum éducatif qui devrait intervenir tout au long de la vie des conducteurs.

Bonne route à tous !

Illustration : © Pierre Klein